

Compte-rendu du conseil municipal du 4 mars 2010

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le débat d'orientations budgétaires a permis d'exposer les grandes lignes directrices du budget primitif 2010. Cette année, avec la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un nouvel impôt dont les modalités ne sont pas précisément connues, avec le projet de réforme des collectivités Locales et le projet d'abandon de la "compétence générale" pour les Départements et les Régions, l'incertitude la plus complète plane sur le devenir des communes et sur leur mode de financement. Cette situation ne facilite pas la tâche pour l'élaboration du budget de la Ville.

Aussi, l'objectif est de rester vigilant sur les dépenses de fonctionnement : économies recherchées, maintien de la qualité des services pour les usagers, dégager des crédits pour investir en ayant recours à l'emprunt de façon raisonnable si nécessité il y avait.

MARCHÉS PUBLICS

Le conseil municipal a pris acte de la conclusion des marchés suivants :

- diététicienne pour le contrôle de l'équilibre alimentaire des menus du restaurant ;
- fourniture de vêtements, chaussures de travail et équipements de protection individuelle pour la période 2010-2011 ;
- conception, réalisation et impression : magazine d'information municipal, affiches, plaquettes, cartes de vœux, pour l'année 2010 ;
- fleurissement communal 2010 ;
- fournitures administratives et de bureau 2010-2011 ;
- réalisation d'objets promotionnels (textile, papeterie, écriture, clés USB, cadeau de mariage).

HABITAT

■ **ZAC "LES TROIS FÉES"** : le conseil municipal a accordé à l'Ophis, bailleur social, la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour 8 prêts destinés à financer les travaux portant sur 54 logements dans le secteur Les Quartiers.

TRAVAUX

L'aménagement de la rue des Myosotis étant prévu au programme de voirie 2010, le conseil municipal a approuvé les avant-projets des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de l'éclairage public et confié la réalisation des études, fourniture et pose du matériel de génie civil au Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme (SIEG).

PERSONNEL

Le conseil municipal a créé un poste d'adjoint technique de seconde classe à concurrence de 20 heures par semaine pour assurer le nettoyage de bâtiments communaux. Le conseil municipal a décidé d'appliquer la modification relative au mode de calcul de la prime de service et de rendement concernant les personnels des catégories A et B de la filière technique.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

■ EXTENSION DU PARC MONTGROUX (voir dossier pp.19-21)

Le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du parc Montgroux sur plus de 2 hectares et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à ce projet.

Le conseil municipal a également autorisé l'acquisition d'une parcelle de 600 m² et donné délégation à Monsieur le Maire pour poursuivre les acquisitions à l'amiable du foncier dans la partie ouest jusqu'en limite de la commune de Blanzat de façon à créer une coulée verte le long du Bédât.

■ ACQUISITION DE TERRAINS PAR L'EPF-SMAF

En plus des terrains qu'elle a décidé de céder dans le cadre de la ZAC Les Trois fées, la SA Centre Auvergne souhaite vendre à la Ville d'autres terrains qu'elle possède sur la commune, soit une surface de 97 669 m². Compte tenu de leur situation et de la possibilité de constituer une réserve foncière intéressante, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de leur acquisition au prix fixé par le service des Domaines et a confié cette opération à l'EPF-Smaf.

■ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a fixé la redevance d'assainissement à 0,82 € H.T. le m³.

■ AIDE HUMANITAIRE

Suite au tremblement de terre qui a ravagé Haïti le 12 janvier dernier, le conseil municipal a décidé de faire un don de 3 000 € au bénéfice des enfants pour la reconstruction des écoles. Cette aide sera transmise par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères et européennes.

INTERCOMMUNALITÉ

■ **SIEG** : le conseil municipal a approuvé les nouveaux statuts du SIEG qui permettent l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale pour la compétence optionnelle éclairage public.

■ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : le conseil municipal a pris acte des comptes-rendus technique et financier de l'année 2008 établis par la société SEMERAP qui exploite en affermage le service d'assainissement collectif.

VŒUX

Le conseil municipal a décidé de faire entendre son mécontentement et sa volonté de défendre les territoires, face aux projets proposés par le gouvernement, en adoptant les deux vœux suivants :

- il se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens ;
- le conseil municipal se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le gouvernement. Près de trente ans après les premières lois de décentralisation, il demande que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.